



Paris, le 9 mars 2022

### COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins libéraux et la Métropole du Grand Paris lancent un cri d'alerte sur la désertification médicale et présentent leurs pistes d'action

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Dr Ludovic TORO, Président de la Commission Santé et Solidarités, Délégué spécial de la Région Île-de-France à la Lutte contre la désertification médicale, et Dr Valérie BRIOLE, Présidente de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France, ont tenu aujourd'hui, mercredi 9 mars 2022, une conférence de presse intitulée « Risque vital engagé » sur la désertification médicale avec la participation de Pascal PELAIN, Conseiller métropolitain délégué au suivi du Conseil de Développement (CoDev), Délégué spécial de la Région Île-de-France aux relations avec la Métropole du Grand Paris, Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la Cohérence Territoriale, et des Maires et adjoints de la Métropole délégués à la Santé. Cette conférence a été l'occasion de rappeler le constat et les enjeux en formulant des pistes d'action proposées par les médecins de l'URPS.

Le zonage 2022 de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France confirme la désertification médicale, engagée il y a plusieurs années. 7,5 millions de Franciliens vivent aujourd'hui en zone d'intervention prioritaire<sup>1</sup> (ZIP), soit 62,4 % de la population concernée. Ce dernier zonage publié par **l'ARS fait de l'Île-de-France le premier désert médical de France métropolitaine pour l'accès au médecin généraliste.** 

Durant toute la période de crise sanitaire, particulièrement marquée par le besoin en médecins, la Métropole du Grand Paris et l'Île-de-France ont continué à enregistrer des départs sans remplacements de médecins libéraux. Cette crise sanitaire a mis plus largement en évidence les déséquilibres qui existent au sein du périmètre de la Métropole en matière d'accès aux soins.

La pyramide des âges des médecins libéraux en exercice est par ailleurs alarmante. Plus de la moitié des médecins ont plus de 60 ans, ce qui laisse présager de nombreux départs à la retraite dans les années qui viennent. Cela engendre une baisse encore plus drastique du nombre de médecins dans la Métropole et en Île-de-France.

Consciente de ces enjeux, la Métropole du Grand Paris s'est déjà saisie, dans le cadre de sa Commission « Santé et Solidarité », présidée par le docteur Ludovic TORO, des problématiques de santé aux côtés et en soutien de ses 131 communes. Cela se traduit notamment par son Plan de métropolitain relance approuvé le 15 mai 2020 et la mise en place d'une Stratégie métropolitaine de la santé environnementale ainsi que par son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dont le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) privilégie un aménagement et un urbanisme favorables à la santé. La Métropole agit également dans le domaine de la santé en finançant des projets innovants de télémédecine via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN).

Souhaitant répondre rapidement à l'urgence sanitaire, la Commission Santé de la Métropole du Grand Paris accompagnera la mise en œuvre des différentes mesures proposées par l'URPS Médecins libéraux Îlede-France :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Accessibilité Potentielle Localisée (APL) : pour décrire le niveau d'offre médicale d'un territoire, l'APL est calculée en tenant compte du volume de l'offre de médecine générale libérale (nombre d'actes accessibles par an et par habitant) pondéré par l'âge de la population, le temps d'accès à ces professionnels et l'âge des médecins d'une maille territoriale INSEE (commune ou regroupement de communes, arrondissements pour Paris ou quartier « Politique de la Ville »).





- 1. Maintenir les forces existantes en facilitant l'activité des médecins de plus de 65 ans et en soutenant économiquement les cabinets fragilisés :
- 2. Former plus de médecins en augmentant significativement le nombre d'internes et en ouvrant les stages en libéral ;
- 3. Aider les médecins à s'installer en leur proposant un accompagnement financier et administratif;
- 4. Équilibrer les revenus en fonction des coûts réels d'exercice de la profession en harmonisant les tarifs de consultations et d'actes à la moyenne européenne ;
- 5. Aider la pratique de la médecine libérale en formant des gestionnaires administratifs de cabinets ;
- 6. Créer un hub-santé impliquant les médecins libéraux dans la création d'outils numériques pour faciliter l'accès aux soins.

## Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, déclare :

« La Métropole du Grand Paris fait de la santé un axe majeur de sa politique. Le travail que nous débutons aujourd'hui avec les médecins de l'URPS Île-de-France, nous permettra d'aller plus loin, avec les Maires et les élus chargés de la santé, pour permettre un accès aux soins indispensable aux métropolitains. Par ailleurs, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris », il sera demandé aux groupements candidats au concours d'intégrer autant que possible des locaux médicaux dans leur programmation.»

# Dr Valérie BRIOLE, Présidente de l'URPS Médecins Île-de-France, déclare :

« La désertification médicale à Paris et en Île-de-France a atteint un niveau alarmant, qui engage un risque vital pour les Franciliens! Le manque de médecins entraîne un retard d'accès aux soins important et de nombreux médecins sont contraints de ne plus accepter de nouveaux patients. Chaque département d'Île-de-France a dû ces derniers mois se priver de médecins libéraux dans des permanences de gardes de régulation des appels d'urgence ou sur des sites d'urgence libérale, allant jusqu'à des fermetures de lignes de gardes. Il est urgent de se saisir du sujet et de donner aux médecins libéraux les moyens d'exercer leur profession dans de bonnes conditions matérielles et financières. »

## Dr Ludovic TORO, président de la commission santé de la Métropole du Grand Paris, déclare :

« Toutes les villes sont touchées aujourd'hui par cette désertification médicale due à 30 ans d'inaction et d'immobilisme basés sur un concept uniquement économique. Une paupérisation médicale qui touche autant la médecine hospitalière que la médecine de ville tellement les deux sont étroitement liées. Notre réunion de ce jour avec les médecins de l'URPS participera à une refonte totale dans notre système de santé; cette santé beaucoup trop centralisée et gérée uniquement par un Ministère doit laisser aujourd'hui une place décisionnelle aux élus et aux soignants. Une décentralisation est donc indispensable. »





\*\*\*\*

# À propos de l'URPS Médecins Libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Nos sites:

www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

# À propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1e janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable, la Métropole du Grand Paris met en place, avec Métropolis, un réseau métropolitain de recharge de véhicules électriques. Ce programme vise à déployer d'ici à l'été 2022, 5000 bornes sur 130 communes métropolitaines (hors Paris).

### **Contacts presse:**

## URPS Médecins Île-de-France

Primatice Conseil:

Thomas de Climens - <a href="mailto:thomasdeclimens@primatice.com">thomasdeclimens@primatice.com</a> / 06 78 12 97 95 Armand Rigaudy - <a href="mailto:armandrigaudy@primatice.com">armandrigaudy@primatice.com</a> / 06 31 52 24 83

Métropole du Grand Paris :

Maria Breidy
Directrice de la communication et des relations presse
presse@metropolegrandparis.fr / 06 14 46 14 28